

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 janvier le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi et dans le lieu de la salle de l'Épinette de Coteaux du Lizon en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Roland FREZIER, maire,

PRESENTS : Mmes Florence AIME, Emmanuelle BACLET, Nathalie CLABAUT, Nelly DURANDOT, Nadine KOLLY, Hulya SIMSEK, Maryse VINCENT et Mrs Roland FREZIER, Gérard AUGER, Yves BLANC, Daniel BOUILLER, Jean-Louis DAVID, Jean ECUYER, Guy FAURE, Jean-Luc LOEVENBRUCK, Albin PANISSET, Bernard WAILLE, Pierre DACLIN.

ABSENTS EXCUSES : Déborah BARONI donne pouvoir à Albin PANISSET,
Nicole MEYNIER donne pouvoir à Yves BLANC,
Anne-Sophie VINCENT donne pouvoir à Jean-Louis DAVID
Pierre HOCHEDÉ donne pouvoir à Roland FREZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Luc LOEVENBRUCK

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 décembre 2020**

17 pour, 0 contre et 1 abstention.

2. **Compte-rendus des réunions et dossiers en cours**

➤ **Château de Buclans:**

Demande de rendez-vous avec la Direction Départementale des Territoires pour reprendre et faire le point avec ce sinistre.

➤ **Création du nouveau Centre d'Incendie et de Secours du Lizon**

Réunion du 14 décembre 2020 à Lavans-lès-Saint-Claude, des communes concernées Lavans-lès-Saint-Claude, Coteaux-du-Lizon, Ravilloles et Leschères.

- Le coût total de la caserne est estimé à 514 540,00 € H.T. (Hors options).
- La réalisation de la plateforme accueillant la caserne, la voirie d'accès au site, les réseaux secs et humides incombent à la commune d'implantation (Lavans-lès-Saint-Claude)

La présente convention de mandat a pour objet de transférer temporairement à la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude, la maîtrise d'ouvrage de l'opération globale d'aménagement des voies et réseaux divers du Centre d'Incendie et de Secours du Lizon.

Le programme comprend : la maîtrise foncière, les travaux préalables, les études d'ingénierie, le terrassement de la plate-forme, l'aménagement de la voirie d'accès, les travaux de raccordement aux réseaux électrique et télécom, ainsi qu'aux réseaux d'assainissement collectif et eau potable, et la reprise de l'éclairage public.

La rémunération du mandataire (commune de Lavans-lès-Saint-Claude), correspond aux frais de gestion administrative de l'opération, est fixée à 1 000,00 € repartis de la manière suivante :

Commune	Population	%	Répartition
Coteaux-du-Lizon	2 390	77,37	773,70 €
Ravilloles	488	15,80	158,00 €
Leschères	211	6,83	68,30 €
TOTAUX :	3 089	100,00	1 000,00 €

Participation financière des communes :

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 207 867,11 € H.T., à répartir comme suit :

Répartition des dépenses entre communes		
Commune	Répartition en %	Montant €
Lavans-lès-Saint-Claude	44,71	99 724,70
Coteaux-du-Lizon	42,78	83 673,90
Ravilloles	8,73	17 075,22
Leschères	3,78	7 393,28
TOTAUX :	100,00	207 867,11

➤ **Commission travaux et urbanisme**

Compte rendu de la commission du 17/12/2020

- Principe de cette commission écoute, dialogue, prise de décisions.
 - Pas de travaux motivés par des subventions, mais demandes de subventions pour des travaux.
 - Points évoqués :
- WC publics** : abandon de remise en état des WC derrière l'église, motif : accès impossible aux personnes à mobilité réduite. La commune s'oriente vers l'installation d'un module « toilettes sèches ».

Ce style de toilette est en service aux Rousses, on prendra contact d'autant plus que cela présente des intérêts d'absence de raccordement et d'une mobilité aisée.

Médiathèque – CPIE :

Plan de relance fenêtres, volets, peinture façade. L'Architecte des Bâtiments de France préconise du PVC gris clair.

Mairie :

Étanchéité à revoir. Des fuites importantes d'eau se produisent lors des pluies abondantes.

Escalier cimetière :

Il sera refait par l'entreprise Bodet (5 000 €) en pierre. Cet escalier posant un problème aux personnes âgées.

La Madone :

Réfection de la tête qui présente un risque de chute.

Salle tri postal :

Travaux des rénovations ≈ 6 000 €, toute l'évacuation est à reprendre et réalisation d'1 WC pour les personnes à mobilité réduite.

Chaudière cantine :

Son ancienneté pose des problèmes de fonctionnement.

➤ **Commission transition écologique**

Bernard WAILLE informe le conseil que des petits groupes de travail ont été constitués lors de la réunion du 22 décembre 2020. Une présentation complète du fonctionnement et des objectifs de cette commission sera faite au prochain conseil municipal.

3. Délibérations

- **2021/001 - Budget communal : Autorisation à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)** : Cette délibération permet de mandater les factures d'investissement avant le vote du budget primitif (15 avril au plus tard) dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente. **Adopté à l'unanimité.**

CHAPITRES	BP 2020	25 %
20 - immobilisations incorporelles	15 000.00 €	3 750.00 €
204 - subventions d'équipement versées	14 000.00 €	3 500.00 €
21 - immobilisations corporelles	485 860.65 €	121 465.16 €
23 - immobilisation en cours	44 621.28 €	11 155.32 €

- **2021/002 - Budget eau/assainissement : Autorisation à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)** : Cette délibération permet de mandater les factures d'investissement avant le vote du budget primitif (15 avril au plus tard) dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente. **Adopté à l'unanimité.**

CHAPITRES	BP 2020	25 %
20 - immobilisations incorporelles	45 000.00 €	11 250.00 €
21 - immobilisations corporelles	156 500,88 €	39 125.22 €

- **2021/003 - Budget forêt : Autorisation à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)** : Cette délibération permet de mandater les factures d'investissement avant le vote du budget primitif (15 avril au plus tard) dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente. **Adopté à l'unanimité.**

CHAPITRES	BP 2020	25 %
21 - immobilisations corporelles	15 510,00 €	3 877.50 €

- **2021/004 - DM n°1 - Budget commune exercice 2020 : cette décision modificative nous permet de réajuster le budget sur des comptes de dépenses non ouverts sur l'exercice 2020.** **Adopté à l'unanimité.**

DM n°1 BUDGET COMMUNE 2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739112 : Autres versements de scalité	0 00 €	291 00 €	0 00 €	0 00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0 00 €	10 780 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0 00 €	11 071 00 €	0 00 €	0 00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 071 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 071 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 071 00 €	11 071 00 €	0 00 €	0 00 €
INVESTISSEMENT				
D-21534 : Réseaux d'électrification	0 00 €	72 255 76 €	0 00 €	0 00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0 00 €	0 00 €	0 00 €	72 255 76 €
TOTAL O41 : Opérations patrimoniales	0 00 €	72 255 76 €	0 00 €	72 255 76 €
Total INVESTISSEMENT	0 00 €	72 255 76 €	0 00 €	72 255 76 €
Total Général		72 255 76 €		72 255 76 €

- **2021/005 – DM n°1 – Création/suppression auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe – filière médico-sociale.** Adopté à l'unanimité.

DECIDE de créer et supprimer les postes suivant à la Mini-crèche du Plateau :

GRADE	Date d'Effet	Création	Suppression
Auxiliaire de Puériculture Pal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} février 2021	31h00	31h75
Auxiliaire de Puériculture Pal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} février 2021	30h00	29h

- **2021/006 – Tarification location salle du tram : 25 € la séance.** Adopté à l'unanimité.
- **2021/007 – Uniformisation des tarifs d'occupation du domaine public par des marchés-ambulants :1 abstention**

DECIDE la gratuité de l'occupation pour tous les marchés-ambulants, afin de promouvoir l'attractivité du territoire de la commune de Coteaux-du-Lizon.

- **2021/008 – Convention de mandat C.I.S. du Lizon**

ACCEPTE la convention de mandat proposée par la commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude pour le nouveau bâtiment du C.I.S. du Lizon.

ACCEPTE le plan de financement proposé dans la convention de mandat du nouveau C.I.S. du Lizon, au lieu-dit « Vers Fond », sur le territoire de la commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire, et à prévoir les crédits nécessaires à l'opération dans le budget primitif 2021.

4. **Questions diverses**

1. **Démission de Mme Annick FEVRE**

Mme Annick FEVRE démissionne de ses fonctions de conseillère municipale, Mme Christine RAFFOURT ne souhaitant pas siéger, c'est M Colin RIEUTORD qui sera nommé.

La démission a été transmise à la Sous-Préfecture de Saint-Claude, accompagnée du nouveau tableau du conseil municipal.

2. **Cambriolage des locaux de l'association « Les Ateliers du Plateau »**

Il a eu lieu pendant les fêtes dans la friche Bourbon. Tous les objets présentant une valeur, notamment l'outillage, ont été dérobés. Le Président de l'association remercie l'élan de solidarité qu'ils ont eu de toute part. Le conseil solidaire, décide de suspendre le loyer de l'association pour 2021.

3. **Nuisances rue Paul Gauguin**

Des incivilités ont été constatées et la marie à été alertée. Un courrier a été envoyé au Commandant de gendarmerie de Saint-Claude en leur demandant d'intervenir.

4. **Parcelle située au-dessus du quartier des Castors**

Cette parcelle a fait l'objet d'une proposition d'achat, qui a été refusée. Elle n'est pas à vendre, elle fera l'objet d'un aménagement en espace vert de détente.

5. **Campagne de vaccination COVID 19**

La vaccination des 75 ans et + se fera à Saint-Claude, à la salle des fêtes. Les modalités vous sont expliquées dans un courrier de la mairie de Saint-Claude, qui a été affiché à la porte de la mairie.

Prochaine séance du Conseil municipal : mardi 09 février 2021.